

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 septembre 2017

Objet : RS - Convention de programmation et de suivi des déploiements FttH

- date de convocation le 01 septembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi sept septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Yves Rivollet
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

François Blanc

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemeret - de Françoise Bovier-Lapierre à Driss Bourida - de Frédéric Bret à Marc Chauvin - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Alexandra Turnar - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Mustapha Hamadi - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Pierre Hemar à Philippe Gamen - de Muriel Jeandet à Michel Dantin - de Delphine Julien à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Florence Vallin-Balas - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Jean-Pierre Ruffier à Catherine Chappuis - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay

- conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Daniel Rochaix - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 07 septembre 2017

délibération **n° 284-17 C**

objet **RS - Convention de programmation et de suivi des déploiements FttH**

Aloïs Chassot, conseiller délégué chargé de l'économie numérique et du territoire connecté, expose que L'Etat a engagé une stratégie de déploiement du très haut débit, déclinée dans le Plan France très haut débit. Cette stratégie a pour objectif le déploiement de nouveaux réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (habitants et entreprises) sur l'ensemble du territoire national, afin de résorber les zones ne bénéficiant pas d'un bon débit, et de desservir en priorité les services publics et entreprises.

Ce plan d'une part repose sur l'action coordonnée des collectivités territoriales, soutenues opérationnellement et financièrement par l'Etat, et d'autre part établit des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numériques avec une articulation entre les initiatives privées des opérateurs et l'intervention des collectivités territoriales. Le département de la Savoie a établi le sien. Des commissions consultatives régionales seront mises en place dans le but de favoriser la qualité du dialogue entre les parties.

Le Plan France très haut débit prévoit que les engagements de ces parties soient formalisés par une convention signée entre l'Etat, les collectivités territoriales concernées et les opérateurs investisseurs, pour être généralisés sur l'ensemble du territoire.

Le déploiement sera soutenu par le versement de subventions dont la destination sera vérifiée et octroyée en fonction des projets concrets et crédibles de déploiement, sur un périmètre d'intervention précisément défini appelé zone conventionnée.

Cette zone conventionnée couvre les communes listées, dont les communes de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Coeur des Bauges dans son périmètre en 2011, les communes de la Communauté d'agglomération Grand Lac dans son périmètre en 2011 et la Ville d'Albertville.

Chambéry métropole - Coeur des Bauges fait de la relance de l'économie une de ses priorités majeures et souhaite à cet effet favoriser l'installation d'entreprises innovantes sur son territoire.

L'accès à l'internet très haut débit est aujourd'hui une nécessité absolue sur les parcs d'activités économiques et constitue une priorité du déploiement pour Chambéry métropole - Coeur des Bauges.

Sur les zones résidentielles, Chambéry métropole - Coeur des Bauges souhaite donner la priorité aux secteurs à très bas débit avec comme axe économique le télétravail.

L'opérateur Orange a quant à lui l'objectif d'engager le déploiement sur de nombreuses agglomérations, action envisagée comme facteur de compétitivité et de croissance pour le pays.

Il est donc proposé de signer la convention fixant le cadre du déploiement de la FttH dans la zone conventionnée du Département de la Savoie jusqu'au 31 décembre 2020, les engagements des parties et le suivi de ces engagements, au regard du Plan France très haut débit.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Coeur des Bauges,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Coeur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention établie au regard du Plan France très haut débit pour le déploiement de la FttH,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 284-17 C

Objet de l'acte : RS - Convention de programmation et de suivi des déploiements FttH

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 4 - Aménagement du territoire

Date de l'acte : 07 septembre 2017

Annexe : convention FTTH;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170907-lmc1H19985H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19985H1

Date de transmission en Préfecture : 12 septembre 2017

Date de réception en Préfecture : 12 septembre 2017